



procès verbal de difficultés

Par **morgane63**, le 12/11/2020 à 15:57

Bonjour,

Etant en désaccord pour le partage d'un bien immobilier vendu mai 2020, un pv de difficultés s'impose. Mon notaire me demande un chèque de 225 euros, sachant qu'il y avait un mois il me demandait 450euros et sachant que je n'ai que 40% du partage de la somme bloquée chez ce même notaire. Cette somme me paraît un peu élevée, qu'en pensez vous et dois avoir un avocat lors de ce PV?

Par **Zénas Nomikos**, le 12/11/2020 à 16:02

Bonjour,

je vous conseille de consulter gratuitement un avocat.